

# Conditions générales ESKA 2020

## 1. Définitions

1.1 Dans les présentes Conditions générales, on entend par :

- a. « Convention » : une convention pour la livraison de produits par Eska à l'Acheteur ;
- b. « Conditions générales » : les présentes conditions générales de vente et de livraison ;
- c. « Eska » : Eska B.V., établie à Sappemeer, ou, le cas échéant, une société étrangère affiliée à Eska B.V. ;
- d. « Acheteur » : une personne (morale) qui a conclu ou souhaite conclure une Convention avec Eska ;
- e. « Devis » : un devis écrit pour la livraison des Produits par Eska à l'Acheteur ;
- f. « Produits » : tous les produits commercialisés par Eska.

1.2 Sauf convention contraire expresse, l'interprétation d'une condition de livraison figurant dans les Conditions générales ou dans la Convention est régie par la dernière version des INCOTERMS (2010), telle que déterminée par la Chambre de commerce internationale. Si les INCOTERMS contreviennent à la Convention et/ou aux Conditions générales, la Convention et/ou les Conditions générales prévalent. La Convention prévaut sur les Conditions générales.

## 2. Applicabilité

2.1 Les Conditions générales s'appliquent à et font partie intégrante de toute Convention conclue entre Eska et l'Acheteur. Les présentes Conditions générales s'appliquent également à toutes les situations précontractuelles entre Eska et l'Acheteur, y compris tout Devis fourni par Eska.

2.2 Le consentement (implicite ou explicite) de l'Acheteur à l'applicabilité des Conditions générales à une Convention s'applique automatiquement aux Conventions successives.

2.3 Les Conditions générales proposées par l'Acheteur ne s'appliquent pas, sont expressément rejetées et ne sont pas contraignantes, sauf si et dans la mesure où elles ont été expressément acceptées par écrit par Eska.

## 3. Devis et Conventions

3.1 Tous les Devis d'Eska s'entendent sans obligation et ne sont donc pas contraignants pour Eska et peuvent être retirés à la seule discrétion d'Eska, indépendamment de l'éventuelle application d'une période de validité du Devis.

3.2 Toutes les commandes sont non contraignantes pour Eska, sauf si elles sont confirmées et acceptées par Eska au moyen d'une confirmation de vente écrite. Eska se réserve le droit de refuser une mission à sa seule discrétion.

## 4. Prix

4.1 Sauf convention contraire, les prix convenus sont basés sur une livraison départ usine (usine Eska). Les frais supplémentaires relatifs, par exemple, à un conditionnement spécial, aux droits d'importation, à l'installation, aux primes d'assurance, etc., ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) légale sont à la charge de l'Acheteur.

4.2 Les descriptions et les prix mentionnés dans les Devis s'entendent sous réserve de modification et ne sont fournis qu'à titre approximatif. Un Devis ne peut en aucun cas ouvrir un droit dans le chef de l'Acheteur.

4.3 Si Eska est confrontée à des coûts plus élevés, Eska est autorisée à ajuster unilatéralement les prix et/ou les autres conditions par le biais d'une notification écrite.

## 5. Conditions de paiement

5.1 Tous les paiements effectués selon les présentes conditions doivent l'être dans les trente (30) jours suivant la date de la facture, à moins qu'un autre délai de paiement ait été convenu. La contestation du montant d'une facture ne suspend pas l'obligation de paiement.

5.2 Eska est en droit, à sa seule discrétion, de modifier le délai de paiement, de demander le paiement avant que la livraison ait eu lieu et/ou de demander une garantie de paiement, dont les modalités spécifiques sont déterminées par Eska.

5.3 Les paiements à Eska sont effectués sans déduction d'impôts, de droits (de douane), de prélèvements ou d'autres déductions (« Charges »). Dans le cas où l'Acheteur est légalement obligé de déduire des Charges du montant à payer, les montants payables par l'Acheteur à Eska seront majorés d'un montant permettant à Eska de recevoir, après déduction, le même montant qu'elle aurait reçu en l'absence de la déduction desdites Charges.

5.4 Tous les frais liés au paiement, y compris, mais sans s'y limiter, les frais bancaires, sont à la charge de l'Acheteur. Eska recevra le même

montant que celui qu'elle aurait reçu si ces frais n'avaient pas été imposés.

5.5 Sauf si Eska a expressément agréé une compensation par écrit ou si une demande reconventionnelle a été établie en justice, tous les paiements doivent être effectués sans compensation, demande reconventionnelle, recours ou autre opposition.

5.6 En l'absence de paiement après la date d'échéance de la facture, l'Acheteur sera considéré en défaut et Eska sera en droit de facturer un intérêt contractuel de 1,5 % par mois. L'intérêt sur le montant dû et exigible sera calculé à partir du moment où l'Acheteur est en défaut jusqu'au moment du paiement de la totalité du montant, tout mois entamé étant considéré comme un mois entier.

## 6. Livraison

6.1 Sauf convention contraire expresse et écrite, la livraison s'effectue départ usine (usine Eska).

6.2 Les Produits sont transportés aux frais et aux risques de l'Acheteur, sauf accord contraire par écrit. L'Acheteur collabore à la livraison des Produits et prend livraison des Produits dès qu'Eska se présente pour livraison. Si l'Acheteur refuse de accepter la livraison, le jour de ce refus est considéré comme la date de livraison.

6.3 On considère que l'Acheteur a refusé la livraison si les Produits sont mis à sa disposition sur le lieu de livraison, mais que la livraison est impossible en raison de circonstances imputables à l'Acheteur.

6.4 Si l'Acheteur refuse la livraison, les Produits seront stockés aux risques de l'Acheteur et Eska aura droit au paiement du prix d'achat comme si la livraison avait eu lieu. Les frais de stockage et de manutention sont à la charge de l'Acheteur.

6.5 Si la livraison des Produits est refusée pendant 4 (quatre) semaines consécutives, Eska sera entièrement libérée de son obligation de livrer les Produits. Toutefois, dans ce cas, l'Acheteur doit indemniser Eska pour tout dommage subi.

6.6 Eska livre les Produits dans le conditionnement choisi par Eska. Si l'Acheteur demande un conditionnement différent, celui-ci sera facturé séparément.

6.7 Si Eska prend en charge la mise sous conditionnement spécial, le transport de stockage, l'assurance des marchandises et d'autres services, ceux-ci seront facturés aux taux convenus ou, si aucun taux n'a été convenu, aux taux normalement facturés par Eska pour ces services ou à un taux correspondant aux coûts réels supportés par Eska en relation avec ces services, le taux le plus élevé étant retenu.

## 7. Délai de livraison

7.1 Les délais de livraison convenus ne sont pas contraignants et Eska n'est pas responsable en cas de dépassement de ces délais.

7.2 L'Acheteur peut résilier une Convention par notification écrite à Eska si un délai de livraison convenu est dépassé à condition que les Produits ne soient pas livrés à l'Acheteur dans les 30 jours suivant ladite notification écrite. Une telle résiliation ne concerne que les commandes pour lesquelles le délai de livraison a été dépassé.

7.3 Si la Convention est modifiée, Eska est en droit de prolonger le délai de livraison en conséquence.

7.4 Le délai de livraison convenu est basé sur les circonstances telles que prévues au moment de la conclusion de la Convention. Si la livraison est empêchée par un cas de force majeure au sens de l'article 11.3, Eska est en droit de prolonger le délai de livraison tant que l'empêchement persiste. Eska informera immédiatement l'Acheteur de tout empêchement de ce type. Tant qu'il y a un cas de force majeure pour Eska au sens de l'article 11.3 des présentes conditions, Eska ne sera pas ou ne pourra pas être en défaut.

7.5 Si la livraison est empêchée pour toute autre raison que la force majeure telle que mentionnée dans les articles 7.4 et 11.3 des présentes conditions et aussi longtemps que l'Acheteur n'aura pas fourni à Eska une notification écrite lui donnant un délai raisonnable pour livrer, Eska sera considérée ne pas être en défaut. Le défaut d'Eska ne sera constaté que si elle ne livre pas non plus dans ce nouveau délai.

7.6 En cas de force majeure ou de toute autre circonstance imprévue, Eska est en droit de résilier la Convention, sans que l'Acheteur ait droit à une quelconque compensation.



### 8. Réserve de propriété

8.1 Eska conserve la propriété de tous les Produits livrés par Eska à l'Acheteur jusqu'à ce que tous les montants dus en vertu ou découlant de la Convention ou de tout autre accord entre Eska et l'Acheteur aient été entièrement payés.

8.2 L'Acheteur ne peut traiter les Produits livrés sous réserve de propriété que dans le cadre de ses opérations commerciales normales et dans ses conditions normales.

8.3 L'Acheteur s'engage par la présente à établir, à la demande d'Eska, un droit de gage tel que visé à l'article 3:239 du Code civil néerlandais sur des créances de l'Acheteur à l'égard de tiers en guise de cautions pour les créances d'Eska à l'égard de l'Acheteur. L'Acheteur est tenu de fournir une caution supplémentaire à la première demande d'Eska.

8.4 Le pouvoir de disposer des Produits, de les grever ou de les traiter expire sans préavis si l'Acheteur ne remplit pas en temps voulu ses obligations de paiement en vertu de la Convention ou de tout autre accord, ou si Eska a des raisons de penser que l'Acheteur ne remplira pas ses obligations de paiement.

8.5 Si le pouvoir de l'acheteur expire pour le traitement des produits, ce dernier est tenu de fournir à Eska des informations concernant les Produits soumis au privilège d'Eska et de retourner les Produits à Eska à la première demande de cette dernière. Afin de faire valoir la demande de restitution des Produits, Eska est autorisée à retirer les Produits dont elle est propriétaire.

### 9. Inspection, plaintes et garantie

9.1 Lors de la livraison des Produits, l'Acheteur doit inspecter les Produits immédiatement et aussi minutieusement que possible. En cas de vices visibles, l'Acheteur doit faire les réserves nécessaires au transporteur (sur la lettre de voiture CMR) et notifier les vices à Eska immédiatement et au plus tard dans les 24 heures suivant la livraison. En cas de non-respect de ces obligations, la réclamation de l'Acheteur devient caduque.

9.2 Jusqu'à six (6) mois après la livraison, l'Acheteur est autorisé à présenter des réclamations concernant des vices cachés qui n'auraient pas pu raisonnablement être découverts lors de la livraison et qu'il est tenu de prouver. Après l'expiration de ce délai, l'Acheteur ne pourra plus faire de réclamations concernant d'éventuels vices du Produit et Eska ne sera plus tenue de répondre auxdites réclamations.

9.3 Eska n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, à savoir, sans que cette énumération soit exhaustive, aucune garantie de qualité marchande ou d'adéquation à une utilisation particulière, en ce qui concerne les Produits vendus. L'Acheteur doit prendre sa propre décision concernant le caractère adéquat et suffisant des Produits pour l'objectif souhaité.

9.4 Le dépôt d'une plainte ne libère pas l'Acheteur de ses obligations de paiement envers Eska.

9.5 Si une plainte est fondée et introduite dans les délais, Eska, à sa seule discrétion, réparera, remplacera ou reprendra les Produits défectueux et, dans ce dernier cas, remboursera à l'Acheteur le prix d'achat. Eska a également le droit d'accorder à l'Acheteur une remise sur le prix d'achat qui correspond au montant visé par la réclamation fondée. Si une plainte fondée peut être résolue par le remplacement ou l'ajout d'une pièce, Eska est seulement obligée d'envoyer ladite pièce à l'Acheteur et ce dernier s'occupera de l'assemblage et de l'installation.

### 10. Limitation générale de la responsabilité

10.1 La responsabilité maximale d'Eska pour les dommages directs, qu'ils soient dus à l'inexécution de la Convention, à un acte illégitime ou autre, est limitée à la valeur de facture du Produit défectueux concerné.

10.2 Aucune des parties n'est responsable envers l'autre des dommages indirects ou consécutifs, à savoir, mais sans que cette énumération soit exhaustive, des pertes de production, des pertes de chiffre d'affaires ou de bénéfices, des pertes d'intérêts, des frais de recouvrement, des pertes dues à l'interruption d'activité, des pertes subies par des tiers, des frais liés aux retards ou d'aucun autre dommage en résultant.

### 11. Suspension, dissolution, force majeure

11.1 Si l'Acheteur manque de quelque façon que ce soit à ses obligations envers Eska ou si Eska craint, pour un motif fondé, que l'Acheteur ne remplisse pas ses obligations, comme dans le cas d'une demande de suspension (temporaire) des paiements, d'une demande de faillite ou d'une cessation de (une partie de) l'activité de la contrepartie, Eska sera autorisée, sans préjudice de ses autres droits et sans aucune obligation dans son chef de payer des dommages et intérêts, sans mise en demeure ou intervention judiciaire :

– à suspendre l'exécution de la Convention jusqu'à ce que le paiement de toutes les sommes dues par l'Acheteur à Eska ait été convenablement garanti ;

– à suspendre toutes ses propres obligations de paiement, le cas échéant ;

– à (faire) récupérer les Produits livrés par elle et/ou

– à résilier tout ou partie de tout accord conclu avec l'Acheteur, sans préjudice de l'obligation de l'Acheteur de payer les Produits déjà livrés et/ou services déjà rendus et sans préjudice des autres droits d'Eska, dont son droit à des dommages et intérêts.

11.2 Si l'Acheteur ne peut pas exécuter la Convention pour cause de force majeure, Eska a le droit de suspendre l'exécution de la Convention sans intervention judiciaire ou de résilier la Convention en tout ou en partie sans obligation de payer des dommages et intérêts.

11.3 La force majeure existe en cas de situation indépendante de la volonté d'Eska qui empêche de façon permanente ou temporaire l'exécution de la Convention et, dans la mesure où ces scénarii n'impliquent pas déjà une telle situation, en cas de guerre, menace de guerre, pandémie, guerre civile, émeutes, grèves, incendie et toute autre perturbation dans les activités d'Eska ou de ses fournisseurs. La force majeure existe également si un fournisseur auprès duquel Eska achète des produits dans le cadre de l'exécution de la Convention avec l'Acheteur est en défaut de livraison en temps voulu et/ou en bonne et due forme.

### 12. Droits de propriété intellectuelle et industrielle

12.1 Eska conserve tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs aux Devis qu'elle remet, ainsi que sur les dessins, logiciels, descriptions, modèles, etc. qu'elle a produits ou fournis, et sur toutes les informations qui y sont contenues et sur lesquelles ces éléments sont basés, sauf accord contraire.

12.2 L'Acheteur garantit que les éléments spécifiés à l'article 12.1 ne seront pas reproduits, publiés, stockés ou utilisés d'une autre manière, sauf dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution de la Convention et avec le consentement écrit d'Eska.

12.3 Toutes les désignations, logos, étiquettes, etc., protégés ou non par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, situés sur ou dans les produits livrés par Eska, ne peuvent être modifiés, retirés, copiés ou utilisés pour d'autres produits par l'Acheteur, sauf avec le consentement d'Eska.

### 13. Droit applicable et juridiction

13.1 Seul le droit néerlandais est applicable aux présentes Conditions générales, ainsi qu'à tous les Devis et à toutes les Conventions auxquels s'appliquent les présentes Conditions générales. La Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises n'est pas applicable et est expressément exclue par les parties.

13.2 Tout litige découlant d'une Convention ou en rapport avec celle-ci ne peut être soumis en première instance qu'au tribunal compétent de Groningue.

### 14. Données de l'Acheteur

14.1 Eska est autorisée à enregistrer des données à caractère personnel de l'Acheteur par le biais d'un processus de traitement électronique des données.

TM et © 2020 Eska. Tous droits réservés.

